

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 37 (1929)
Heft: 6

Artikel: L'auteur des mémoires de Pierrefleur
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-29146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suite de onze gravures à l'aquatinte : *Scènes de la vie privée du peuple italien*. Format in-folio carré oblong, h. 0.26, l. 0.19, signé J. Sablet inv. Ducros sculpt.

Scène de famille. — *La promenade*. — *Le repos des campagnards*. — *Intérieur d'auberge*. — *Le marchand de fritures*. — *L'embarquement en gondole*.

Enterrement (Bibliothèque royale, Bruxelles).

Prière à la Madone. — *La procession*. — *La leçon de danse*. — *Les sbires*.

Le maréchal ferrant de Vendée. Sablet pinx. Copia scp. Copie in-8° carré. Portmann sculpt.

L'AUTEUR DES MÉMOIRES DE PIERREFLEUR

Depuis près d'un siècle que les Mémoires du chroniqueur si savoureux de la ville d'Orbe aux temps troublés du XVI^{me} siècle ont été publiés, depuis deux cents ans que l'historien Ruchat en a révélé l'existence au grand public, jamais le nom de l'auteur n'avait été mis en doute. Et voici que soudain une bombe éclate, par un radieux jour du dernier printemps, aux plates-bandes de l'histoire. Un savant de premier ordre, M. Arthur Piaget, archiviste de l'Etat de Neuchâtel, relève quelques obscurités du texte, quelques indications omises dans la publication, et déclare très carrément ¹ que le grand banderet d'Orbe n'a jamais existé autrement que sous la forme d'un fût de fontaine, que l'auteur des

¹ Sa conférence à la Société générale d'histoire suisse a été publiée dans la *Revue historique vaudoise* en juillet 1928.

Mémoires devait être un homme d'église ou d'école, et que Pierrefleur n'y était pour rien. Le réquisitoire est très ingénieux, présenté avec élégance et esprit, et il fit de l'impression sur le monde des érudits et des intellectuels de notre bonne patrie de Vaud. Certes, M. Piaget ne diminue en rien la valeur intrinsèque de la chronique, mais il découronne de fait, le Pays de Vaud, Orbe d'une de ses gloires. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il y avait lieu de vérifier encore, malgré la compétence indiscutable du juge, avant de me soumettre au jugement prononcé.

* * *

C'est en 1856, que le Dr Verdeil, l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud* qui demeure, malgré le temps, l'une des sources essentielles de nos connaissances historiques, a publié, d'après une copie de l'étudiant Blanchet, le texte même des *Mémoires de Pierrefleur* que l'on ne connaissait jusqu'alors que par les citations de Ruchat. Il l'a fait d'après un manuscrit qui est depuis 1839 la propriété de la Bibliothèque cantonale, et qui était jusqu'alors conservé aux archives de l'Etat. Comment y était-il venu ? Il est difficile de le déterminer. Il est probable que ce document provient du fonds d'archives remis par le gouvernement bernois au gouvernement vaudois au commencement du siècle dernier, car il porte des notes en allemand et d'autre part aucun don de particuliers aux archives d'Etat n'a été enregistré.

C'est un manuscrit grand in-quarto, de 27 centimètres sur 17 ½, de 48 feuillets, soit 96 pages d'un texte très serré d'environ 60 lignes à la page. Ce manuscrit n'est pas complet. Il s'arrête au mois d'octobre 1561. Il est visible qu'il manque plusieurs feuillets, dont le premier devait commencer par le mot *homicide*, sans doute le titre du récit d'un drame survenu peu après à Orbe. A quelle date s'arrêtait le

livre, je ne puis le dire, mais on voit au folio 8^{bis} (page 58 de l'imprimé) que les événements de l'année 1569, tout au moins, y étaient rapportés. Il n'est d'ailleurs pas sûr que le volume ait été relié alors que l'ouvrage était encore complet. Cette reliure, de très simple carton, ne porte sur le plat que cette inscription du XVIII^{me} siècle : « Mémoire historique sur la ville d'Orbe », avec cette annotation : « N.-B. Le 1^{er} paragraphe de cette histoire désigne qu'elle a été composée par ...De Pierrefleur alors banderet d'Orbe (ce manuscrit) paraît être incomplet. » Verdeil a publié assez fidèlement ce texte. Il a omis une phrase caractéristique du début, celle-là précisément qui a servi de base à la critique de M. Piaget, touchant le banderet assis au milieu de la fontaine. Il a supprimé une chanson satirique contre Christophe Hollard, sa femme et son frère Jean. Il a fait quelques erreurs de lectures sans grande importance. Surtout, il a redressé trop souvent des tournures de phrases lourdes ou incorrectes.

L'écriture du manuscrit lausannois est de la fin du XVI^{me} siècle, peut-être même du début du siècle suivant, car si les mots et la paléographie sont archaïques, la présence à peu près régulière des accents indique des temps nouveaux. D'autre part, le texte se suit, courant, serré, sans rature, ni blanc, ni adjonction. A ces derniers signes, le document nous apparaît manifestement comme une copie. Même comme une copie incomplète, car on y fait allusion à des événements dont on ne trouve plus trace. Ainsi, page 171 du texte imprimé, on rappelle la relation des noces de M. de Montagny en 1535 ; page 176, celle d'une exécution à Echallens en 1534, mais le copiste a sauté ces deux récits. Copie incomplète encore, car certaines indications de l'an 1531 relatives à Pierre de Pierrefleur, que donne Ruchat, ne se retrouvent pas ici. J'aurai l'occasion d'en reparler.

C'est que Ruchat qui, dans son *Histoire de la Réformation en Suisse*, parue en 1740, a fait de nombreux emprunts à ces mémoires qu'il appelle le manuscrit Thomasset, avait en mains un autre document que celui dont nous nous servons. La chose est certaine. Ruchat cite les pages d'où proviennent ses extraits. Ce n'est pas notre pagination. C'est ainsi que la relation du *Plus* à Orbe se trouve à la page 185 du manuscrit Thomasset, au folio 38 du manuscrit lausannois, celle du partage des églises de Grandson à la page 220 au lieu du feuillet 42, celle du bannissement de Pierre Viret de Lausanne en 1559 à la page 229 au lieu du folio 44. On remarque même ceci d'assez curieux, que les indications des pages des dix ou quinze premiers feuillets de codex Thomasset correspondent à peu près exactement avec les folios du codex lausannois, tandis qu'à partir de là, les dimensions des documents s'écartent très fort les unes les autres ; on a même l'impression qu'il y avait au milieu du manuscrit Thomasset une centaine de pages consacrées à un sujet étranger — des comptes privés peut-être — que le manuscrit lausannois a écartées.

Il y a davantage encore pour piquer la curiosité. On discerne dans l'ouvrage trois éléments distincts ; un récit, des notes, des documents officiels. Les notes paraissent souvent avoir été reprises d'un livre de raison. Les documents proviennent d'archives publiques et privées à disposition de l'auteur. Le récit sert visiblement à relier, à encadrer les uns et les autres. L'auteur le déclare dès le début. Il entend présenter un exposé d'ensemble de la révolution religieuse d'Orbe, « du commencement à la fin », dit-il, et il se met à écrire sa relation lorsque les derniers grands événements ont pris fin.

A quelle date, l'auteur a-t-il composé son livre ? Plusieurs passages nous permettent de l'établir avec certitude. Le plus

caractéristique est celui où il s'étend sur la carrière de son contemporain et adversaire Pierre Viret. Il le montre prêchant pour la première fois à Orbe en mai 1531, puis allant à Genève, à Lausanne dont il fut banni, puis à Genève, à Nîmes, et enfin à Lyon « où à présent il est avec grand avancement » dit Pierrefleur. Le réformateur ayant vécu à Lyon de 1562 à 1565, mais dans les deux dernières années d'une manière assez précaire, il en résulte que la rédaction de l'auteur doit être de 1565 ou 1564. C'est ce que confirment d'autres passages du livre : ainsi à l'année 1542, l'auteur intercale le chapitre sur Jean Matthey qui va jusqu'en 1565 ; en 1550 il s'étend sur les actes d'une religieuse d'Estavayer en 1565 et sur la mort du dernier prieur de Grandson en 1564 ; en 1558 il s'attarde à nous raconter ses ennuis au sujet d'une maison des clarisses voisine de la sienne, et qui fut vendue en 1564. Nous pouvons donc avec quelque sûreté rapporter aux années 1564 - 1565 la rédaction de la forme définitive des *Mémoires*. Mais il y eut une adjonction fort intéressante concernant Viret. Après l'avoir montré vivant à Lyon en grand avancement, le Codex lausannois se reprend. Il cite des ouvrages de Viret, le montre exilé de Lyon, se réfugiant chez la reine de Navarre, mourant à Pau en mars 1571, donne des détails sur ses frères et ses enfants ; et dans une nouvelle reprise annonce la mort de son frère Antoine en 1574. Le copiste de Lausanne a mis tout cela à la suite, mais il est évident qu'il y a là deux adjonctions au texte primitif, et il n'est même pas certain que le manuscrit Thomasset contenait ces adjonctions, car Ruchat n'en parle point, laissant indéterminé (Orthez ou Pau) le lieu de la mort de Viret, et ne précisant pas la date de mars 1571 donnée par Pierrefleur. D'où il faudrait conclure que l'auteur du Codex lausannois a utilisé une adjonction au ma-

nuscrit Thomasset, un feuillet intercalaire peut-être, que celui-ci ne contenait plus quand Ruchat s'en servit.

* * *

Ce texte n'indique pas qui est l'auteur de la composition. Celui-ci ne se désigne que sous cette appellation : « moy, banderet ; moy, grand banderet ». C'est dans la préface, c'est à la suite de la relation des troubles de 1531, à la suite du *plus* de 1554. Comme à mon avis, la rédaction définitive des *Mémoires* est de 1564 environ, on est en droit de se demander avec M. Piaget : qu'est ce que ce grand banderet qui semble être en charge en 1564, et qui semble l'avoir été en 1531, alors qu'aucun document public ne mentionne cette fonction ? Ceci n'est pas tout à fait exact, j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Il y avait à Orbe un banderet.

Le banneret d'Orbe est un porte drapeau, celui des compagnons et enfants de la ville, celui qui prend part à toutes les expéditions de la jeunesse, lesquelles sont rarement guerrières. Il apparaît en effet le premier dimanche de mai, qui est jour d'abbaye. Les jeunes gens tirent au papegay, les jeunes filles s'ébaudissent à des jeux divers. On plante le may, avec cortège en ville, fifres et tambourins, avec un roi, celui du tir, une reine qui est tantôt la dame de La Sarra, tantôt une jeune fille de Morges, Catherine Jordan, la fiancée de Pierre Warney. Ce sont des manifestations moins heureuses, témoin en 1534 cette expédition à Croy le dimanche de la Sainte-Anne, qui était jour de fête patronale, et qui se termina par une bataille en règle avec la jeunesse de Romainmôtier. Cet incident, relaté par Pierrefleur, dut se répéter plus d'une fois, sous une forme ou sous une autre, puisque le 19 septembre 1588, le Conseil de ville dut décider que « pour éviter mutinerie », le banneret et son lieutenant ne sortiraient « l'enseigne de la ville » que sur

l'autorisation des seigneurs du Conseil. C'est le Conseil de la ville qui élisait ce banneret et son lieutenant, du moins en 1588, et si ce dignitaire est rarement nommé, c'est qu'il n'émargeait pas au budget communal. C'est lui qui, au contraire, déboursait, au profit sans doute de la caisse de la jeunesse. On voit en effet, dans le Manual du Conseil de ville, c'est-à-dire du registre de la Municipalité d'Orbe qui ne commence qu'en 1586, et cela à la date du 1^{er} janvier 1588, que « l'enseigne des compagnons de la ville a été créée au plus offrant sur la tranchée et est échute à honorable Etienne Milliet, banderet, pour un an à 33 florins et à Georges Bonnard, lieutenant, pour 34 florins, qu'ils ont promis payer à la première sortie des compagnons et observer toutes choses en tel fait ci-devant usitées, en sorte que les seigneurs conseillers de la ville en aient bon contentement ».

En cette année-là, 1588, le banneret était en même temps le gouverneur de la ville, Etienne Milliet. En 1533, c'était noble François de Gléresse, qui fut plus tard l'un des conseillers importants de la ville. Il est fort possible que le chroniqueur l'ait été à son tour, ce qui pourrait expliquer que Ruchat puisse faire parler en 1531 « le banderet de Pierre-fleur » comme nous le verrons plus tard. Il ne semble pas cependant que cette charge, qui ne donnait aucune autorité politique, ait pu être remplie pendant plus de trente ans par le même personnage et que celui-ci ait pu l'être un tel temps sans que sa qualité apparaisse une fois ou l'autre dans un document public.

C'est pourquoi je suis très disposé à admettre avec M. Arthur Piaget que le chroniqueur aie voulu abriter ses réflexions désolées derrière la statue du banderet, qui orne la fontaine de la place de l'hôtel de ville. Il est manifeste que, dans ses *Mémoires*, l'auteur vise à effacer sa personnalité, et il n'a donné ses avis les plus énergiques qu'en faisant

parler celui qui, de la place, surveillait silencieusement toutes les manifestations de la vie publique urbigène. A vrai dire, le banderet de pierre n'existait pas encore en 1530, à l'ouverture du livre. Ce n'est en effet qu'en 1543, que le Conseil de ville chargea maître Antoine Lagniaz de faire une nouvelle fontaine « un auge de pierre de marbre blanc avec la chèvre au milieu du dit auge, écrivaient dans leurs comptes les gouverneurs de l'année, avec un homme dessus la dite chèvre tenant les armes de la ville », et il lui fut payé pour cette fontaine 340 florins cette année-là. Le chroniqueur dit que ce travail fut achevé en 1545, coûta 2000 florins que l'on trouva par un giète (impôt) de 6 sols par feu. En notant ce travail, il l'appelle « l'auge de marbre assis en la fontaine qui est devant l'asle de la ville ». C'est à peu près la même expression qu'il emploie au début de son livre lorsqu'il montre le « grand banderet assis au milieu de la fontaine de la ville ». On peut fort bien admettre qu'écrivant vingt ans après cette installation, il lui ait pris fantaisie, à lui qui aimait la plaisanterie, de faire parler le banderet, le petit Vincent, comme on dit aujourd'hui à Orbe.

* * *

Mais lorsque j'aurai affirmé tout cela, je ne serai guère plus avancé, puisque jusqu'ici rien ne nous dévoile la personnalité de l'auteur. Et je vois revenir M. l'archiviste d'Etat de Neuchâtel. « Plutôt que de voir en l'auteur des *Mémoires* un banderet, nous dit-il, je n'hésite pas à dire que c'était un homme d'église ou un homme d'école, ce qui, à cette époque, était la même chose. La prédilection qu'il met à nous raconter la révolution religieuse, ses résumés de sermons, ses citations latines, son langage et ses formules ecclésiastiques, ses connaissances religieuses, historiques et littéraires, tout semble le prouver surabondamment. »

Cela est vrai. L'auteur des *Mémoires* était parfaitement au courant des affaires d'église. Il connaît tous les « articles » reprochés au frère Michel Juliani, le confesseur des clarisses ; il donne le texte à peu près textuel des articles de Réformation ; il sait exactement quels sont les droits et les obligations du curé d'Orbe, et le texte qu'il en donne est le même que le document officiel que nous avons encore sur ce sujet aux archives cantonales. Il se passionne pour la messe contre le prêche, et les deux tiers au moins de son livre sont consacrés à noter et à commenter les événements religieux de trente années. Mais ce serait une grande erreur que de mettre ces événements religieux au second plan, comme on serait tenté de le faire suivant notre mentalité moderne. De 1531 à 1554, toute la vie publique de la ville d'Orbe roule autour de la question de savoir si l'on fera le *plus* ou non ; chaque année on se compte dans les maisons, partisans de la Loy ancienne et partisans de la Loy nouvelle, comme disent les comptes, et les maisons sont divisées. Chaque jour, à Notre-Dame, à Saint-Germain, ou à Sainte-Claire, les offices attirent les bourgeois, leurs femmes et leurs filles ; et chaque dimanche, dans l'une ou l'autre église, le prédicant veille à faire de nouvelles recrues. Voilà la vie ordinaire d'Orbe pendant vingt-cinq ans. Il ne faut point être surpris de ce qu'un homme cultivé connaisse aussi bien les choses d'église, et ce serait a priori une erreur que de considérer qu'un ecclésiastique ou un clerc seul pouvait tenir pareil langage.

Il y a d'ailleurs, dans les *Mémoires* même, des indications formelles qui prouvent le contraire. Après un quart de siècle de luttes, le lundi 30 juillet 1554, il se trouva à Orbe une majorité de 18 voix pour abolir la messe. A quelques semaines de là, en vertu de l'ordonnance de réformation, tout le clergé d'Orbe fut contraint de quitter la ville et il se retira à Fribourg, tandis que les clarisses allaient à Evian.

« Et est ici à noter, disent les *Mémoires* (p. 332), que ni aucun prêtre, ni moine, ni aussi religieuse, ni converse, qui était en la ville d'Orbe, ne voulut renoncer à sa religion, quelque parti que les seigneurs de Berne leur présentassent. » Il n'est donc pas possible qu'un prêtre ait pu vivre dix ans plus tard à Orbe sans avoir abjuré, et dans ce cas, il n'eût pas tenu le langage des *Mémoires*. Au surplus, nous pouvons affirmer que ce n'était pas un clerc, mais un laïque. Il déclare (p. 45) que lui, « le faiseur du présent livre », il a été l'objet d'une remontrance et d'une menace d'amende de la part du juge consistorial Claude Matthey, parce qu'il était réputé homme papistique, continuant à observer le carême, les jeûnes et le maigre du vendredi et du samedi. Or, le Consistoire n'a été établi qu'après la Réforme, le fait est donc postérieur à 1554 ; et les laïques seuls lui étaient soumis, c'est donc à un personnage civil que le reproche s'adresse. Nous n'avons plus simplement une présomption, mais la preuve indiscutable qu'il s'agit d'un laïque, d'un personnage très mêlé aux affaires politiques et administratives.

Il est en effet bien au courant des événements du jour. Il connaît par le menu le détail de l'expédition contre les gentilshommes de la Cuiller, et l'on verra bientôt pourquoi. Il est au courant de la guerre de Cappel. La dernière visite du duc de Savoie au Pays de Vaud ne le laisse pas indifférent, il détaille l'expédition de Genève de 1535, relate, avec pièces officielles à l'appui, la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, sait combien tel ou tel gentilhomme a dû payer d'impôt de guerre. Les affaires du comte Michel de Gruyère sont bien venues à ses oreilles. Il « suit de l'œil » le dernier bailli savoyard de Vaud, M. de Lullin, mort à l'étranger, rapporte les bruits de guerre avec la Savoie en 1560 - 61, et l'intérêt qu'il y porte montre bien que dans la partie perdue

des *Mémoires*, nous eussions eu son avis sur le traité de Lausanne de 1564.

Surtout, il est au courant de quantité de détails purement administratifs intéressant la ville d'Orbe. Il connaît la composition des cours de justice, et le coutumier du Pays de Vaud, et aussi l'ordonnance du Conseil de ville d'Orbe et ses méthodes de travail. Il s'intéresse, à partir de 1537 surtout — je note la date — à ceux qui gagnent le prix au tir d'arquebuse, à l'étable qui fut faite au château d'Orbe, à la reconstruction de la halle et de l'hôtel de ville. Il dit combien a coûté la fontaine et combien la transformation du couvent des Clarisses en auberge des Deux poissons, comment il a fallu, après un orage, réparer les moulins de Cossonay et d'Orbe, ainsi que le pont de bois d'Orbe, qui l'on employa pour ce travail. Il note la première foire de Sainte-Croix, les morts et les mariages de gens de son entourage, surtout des laïcs, les exécutions judiciaires. Bref, il est au courant de tout ce qui se passe dans la ville, et si l'on veut vérifier quelques points à l'aide des comptes des syndics — la construction de la maison de ville, les réparations à l'auberge, au pont et aux moulins, par exemple — on voit qu'il est au courant de l'administration. Il a manifestement des pièces officielles à sa disposition. Il les cite même textuellement de temps à autre.

C'est ainsi que je suis arrivé à cette conclusion que loin d'être un homme d'église, l'auteur des *Mémoires* est un conseiller de la ville, un ancien magistrat.

(*A suivre.*)

MAXIME REYMOND.
